

## Bon à savoir

**Vous n'êtes pas tenu  
de réserver une suite favorable  
aux appels aux dons.**

Remarque : .....

.....

.....

.....

.....

.....



# evadopa

Siège social :  
9 rue de Guebwiller  
68023 COLMAR CEDEX

Siège administratif :  
2 rue Lobstein  
67000 STRASBOURG

<http://www.evadopa.fr>

# Choisir un prestataire d'aide à domicile

## Les questions utiles à se poser



Il existe une multitude de services d'aide à domicile. Ces services peuvent être proposés par des associations, des entreprises privées, des auto entrepreneurs...

Il vous appartient d'en **choisir un librement et d'en informer l'évaluateur du Groupement EVADOPA lors de la visite à domicile** ou le plus rapidement possible après cette visite.



**Pour contacter nos évaluateurs**

**dans le Bas-Rhin et en Moselle : 03 69 22 76 00**

**dans le Haut-Rhin : 03 89 20 79 47**

**[gc\\_evadopa@yahoo.fr](mailto:gc_evadopa@yahoo.fr)**

971 5522 - 09-2016



## **Votre choix sera motivé par vos besoins et vous engage sur la durée de la prise en charge de votre caisse de retraite.**

Il est donc important de vous poser les bonnes questions, en voici quelques exemples.

### **1 Se renseigner sur les prestations proposées**

Le prestataire assure-t-il :

- toutes les tâches ménagères souhaitées ? Pensez à demander les tâches exclues. Exemple : certains prestataires ne lavent pas les vitres pour des raisons de sécurité.
- de l'aide aux courses ? Si oui, par quel moyen et à quelle condition (financière ou autre) ? L'aide à domicile peut-elle vous véhiculer ?
- de l'aide à la personne (toilette, habillage...) si nécessaire ?

### **2 Se renseigner sur les modalités d'intervention du prestataire**

- Le prestataire intervient-il dans votre commune ?
- Le prestataire vous communique-t-il un livret d'accueil ?
- Aurez-vous les coordonnées d'un référent en cas de difficulté ?

- Pouvez-vous choisir les horaires d'intervention ?
- Vous propose-t-il un remplacement en cas d'absence ou de congés de l'aide à domicile ?
- Est-ce toujours la même aide à domicile qui intervient ?
- Comment l'aide à domicile pointera-t-elle les heures effectuées ?
- Le prestataire demande-t-il la mise à disposition d'un kit d'intervention ? (Exemples : matériel, produits ménagers, escabeau ...)

### **3 Se renseigner sur les tarifs pratiqués et le moyen de paiement**

- Quel est le tarif d'une heure d'aide à domicile ?
- Y a-t-il d'autres frais ? Exemples : frais d'intervention liés aux déplacements, frais de gestion des clés, frais d'ouverture de dossier, frais administratifs, cotisation annuelle / carte de membre, frais de résiliation...
- A quelle fréquence sont établies les factures ?
- Quels sont les moyens de paiement ? Y a-t-il des frais annexes ? Exemple : surcoût en fonction du moyen de paiement.
- Quelles sont les modalités de résiliation ?

**« n'hésitez pas à vous renseigner auprès de plusieurs prestataires »**